

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WLS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

**EXCUSES** : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme DARSAUT

**21 - 126 - BILAN 2020 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS**

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, maire-adjoint :

L'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par des communes de plus de 2 000 habitants et par des établissements publics devra donner lieu, chaque année, à une délibération de l'assemblée délibérante.

Considérant que chaque dossier de cession ou d'acquisition a déjà fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal et que le bilan qui lui est présenté reprend l'ensemble des actes notariés signés ou en cours de l'année 2020,

**I) Acquisitions décidées ou régularisées en 2020**

Désignation	Vendeur	Date délibération du Conseil Municipal	Objet	Montant	Date de l'acte
<b>Décisions prises en 2020</b>					
Chemin rural dit des côtes à SAINTE-SUZANNE 497 B 1184p (98m <sup>2</sup> ) 497 B 1187p (7m <sup>2</sup> ) 497 B 1189p (161m <sup>2</sup> ) Superficie : 256 m <sup>2</sup>	Madame MIRAS	Délibération n° 20-80 en date du 30 juin 2020	Échange régularisation de voirie - déplacement chemin rural	Sans souite (Échange de parcelles)	Acte notarié régularisé en 2021
Chemin rural dit des côtes à SAINTE-SUZANNE 497 B 1185 (43m <sup>2</sup> ) 497 B 1188 (5m <sup>2</sup> ) Superficie : 48m <sup>2</sup>	Indivision Mme MIRAS et M. et Mme POTTIER	Délibération n° 20-80 en date du 30 juin 2020	Échange régularisation de voirie - déplacement chemin rural	Sans souite (Échange de parcelles)	Acte notarié régularisé en 2021
Chemin rural dit des côtes à SAINTE-SUZANNE 497 B 1186 Superficie : 25m <sup>2</sup>	M. et Mme POTTIER	Délibération n° 20-80 en date du 30 juin 2020	Échange régularisation de voirie - déplacement chemin rural	Sans souite (Échange de parcelles)	Acte notarié régularisé en 2021
Déversoir à SAINTE SUZANNE - 497 B 1267 (27m <sup>2</sup> ) 497 CA 145 (19m <sup>2</sup> ) Superficie : 46m <sup>2</sup>	SARL FLOUS	Délibération n° 20-26 en date du 3 mars 2020	Acquisition du barrage situé en aval du pont de Sainte-Suzanne dans le cadre des travaux de consolidation de ce pont	1 euro	Acte notarié en date du 21/10/2020

**II) Cessions décidées ou régularisées en 2020**

Désignation	Acquéreur	Date de délibération du Conseil Municipal	Objet	Montant	Date de l'acte
<b>Décisions prises en 2020</b>					
Chemin rural dit des côtes à SAINTE-SUZANNE Superficie : 203 m <sup>2</sup>	Madame MIRAS	Délibération n° 20-80 en date du 30 juin 2020	Echange régularisation de voirie - déplacement chemin rural	Sans soules (Echange de parcelles)	Acte notarié régularisé en 2021
Bâtiments et terrains Services Techniques municipaux avenue Francis JAMMES à ORTHEZ AK 363 (389 m <sup>2</sup> ) AK 364 (20m <sup>2</sup> ) AK 368 (851m <sup>2</sup> ) AK 368 (815 m <sup>2</sup> ) AK 371 (129 m <sup>2</sup> ) Superficie : 2004m <sup>2</sup>	Fonds de dotation AGRES	Délibérations : n°19-64 du 15/05/2019 n°20-82 du 30/06/2020 n°20-152 du 03/11/2020	Création d'une résidence autonomie	124 600 €	Acte notarié régularisé en 2021
Terrains Services Techniques municipaux avenue Francis JAMMES à ORTHEZ AK 362 (108 m <sup>2</sup> ) AK 367 (94 m <sup>2</sup> ) AK 369 (215 m <sup>2</sup> ) AK 370 (474 m <sup>2</sup> ) Superficie : 891 m <sup>2</sup>	Association LES MAISONS DE JEANNE D'ALBRET	Délibérations : n°19-84 du 15/05/2019 n°20-82 du 30/06/2020 n°20-152 du 03/11/2020	Création d'une résidence autonomie	55 400 €	Acte notarié régularisé en 2021

Après l'avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne, qui s'est réuni le 3 novembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- prend acte du bilan proposé au Conseil municipal,
- approuve le bilan 2020 annexé à la délibération.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 novembre 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le **16 NOV. 2021**

